

PROCES-VERBAL :

**ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 4 JUIN 2024 à 19H30**  
**Salle de l'Envol**

En présence de soixante et un citoyens et un invité, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée.

Après les salutations d'usage il remercie les citoyens présents, nomme MM Nicolas Besson et Pascal Delmatti scrutateurs et rappelle l'ordre du jour.

Il indique que la date de la prochaine assemblée primaire, traitant du budget 2025, n'est pas encore connue car elle dépendra des élections communales 2024. En effet, à chaque changement de législature les nouveaux conseils municipaux ont la possibilité de repousser de 60 jours l'établissement du budget.

Puis, il salue la présence de M. Philippe Dini de la Fiduciaire Dini et Associés SA, réviseuse des comptes.

**1. Protocole de la dernière assemblée primaire**

- Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 30 novembre 2023.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**2. Comptes 2023 de la municipalité**

- Lecture en commentaires

Le président Thurre commente dans la globalité les comptes 2023 de la municipalité car ceux-ci se constituent de près de 70'000 écritures. Il apporte quelques précisions sur certains éléments et commente également les différents tableaux publiés avec les comptes.

Les comptes 2023 de la municipalité bouclent avec des investissements nets de Fr. 2'992'213.66, un bénéfice de Fr. 11'829.83 et un capital propre de Fr. 9'265'261.67 comprenant des avances aux financements spéciaux de Fr. 646'857.96 et une réserve de politique budgétaire de Fr. 1'150'000.-.

- Rapport du réviseur des comptes

M. Philippe Dini de la Fiduciaire Dini & Associés SA lit les conclusions de leur rapport de révision qui recommandent l'approbation des comptes.

- Adoption

L'assemblée primaire approuve les comptes 2023 de la municipalité à l'unanimité.

### 3. Divers

Le président Charles-Henri Thurre ouvre les divers en indiquant que la population de Saillon est constituée de 3133 âmes. Un cinquième de celle-ci a moins de 19 ans.

Des citoyens interviennent dans les divers :

- Il est répondu à une citoyenne que la tenue au village et non pas au terrain de football des festivités de la fête nationale découle d'un choix politique dans le cadre d'une vision touristique.
- Une citoyenne relève qu'il y a eu un accident, heureusement sans gravité, à l'Avenue des Comtes de Savoie. La visibilité, notamment aux abords des passages piétons, pourrait être revue.
- Il est répondu à une citoyenne que le conseil a fait le choix de réhabiliter uniquement pour piétons le Pont des Moulins. Cette réfection fera l'objet d'une mise à l'enquête publique.
- Il est répondu à un citoyen que le rétablissement de l'équilibre financier du service de la voirie passera par une adaptation des taxes plutôt que par la baisse de la qualité du service.
- Il est précisé à une citoyenne que pour des raisons techniques une partie de la Route du Clos d'Avaux sera traitée dans le cadre de la réfection de la Route des Devins.
- Une discussion est ouverte avec l'assemblée sur la politique communale d'effectuer des appels à contribution dans le cadre de la réfection des routes.
- Une citoyenne indique qu'il serait souhaitable de créer un trottoir pour franchir le Pont de Salentze sur la Route de la Salentze.
- Un citoyen demande qu'elle est la politique communale pour la réfection d'infrastructures désuète telles que le home, la salle de la Lyre ou les vestiaires du FC Saillon. Il lui est répondu que ces bâtiments n'appartiennent pas tous à la commune et que la politique est une priorisation des besoins. Pour ce qui est plus particulièrement des vestiaires du FC Saillon, il appartient au club d'exposer leur besoin en sachant proportion garder.

Après ces quelques divers, le président lève cette assemblée avec les remerciements d'usage.

Il est 20h45.

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président  
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire  
Boris Clerc